



TENNIS PAR ÉQUIPES

Saison 2024/2025

1 FONCTIONNEMENT COMMUN A TOUTES LES FORMULES PAR ÉQUIPES

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : 10 OCTOBRE 2024 à 23H59

1.1 CALENDRIER GÉNÉRAL RÉCAPITULATIF

DATE	OBJET	INFORMATIONS PARTICULIÈRES
19 SEPTEMBRE 2024	CMR ÎLE-DE-FRANCE N°1	Visioconférence
1 ^{er} OCTOBRE 2024	CMR ÎLE-DE-FRANCE N°2	Visioconférence
10 OCTOBRE 2024	REUNION D'INFORMATION OBLIGATOIRE	CNE de la FFT à 14h 4 Pl. de la Prte Molitor, 75016 Paris
10 OCTOBRE 2024	CLÔTURE DES ENGAGEMENTS TOURNOI PAR EQUIPES	Feuille d'engagement par mail
10 OCTOBRE 2024	CLÔTURE DES ENGAGEMENTS TOURNOI INDIVIDUEL	Cf Circulaire Tennis Individuel
31 OCTOBRE 2024	CONSULTATION DES CALENDRIERS	Via le site internet
7 NOVEMBRE 2024	DEBUT DES RENCONTRES	Tournois par équipes

1.2 CALENDRIER SPORTIF PREVISIONNEL

***ATTENTION** : Ce calendrier est donné à titre indicatif. Il pourra faire l'objet de modifications en fonction des engagements.

CALENDRIER PREVISIONNEL*			
TOURNOIS INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES			
DATES	TOURNOI PAR EQUIPES PRE-NATIONALE	TOURNOI PAR EQUIPES REGIONAL	TOURNOI INDIVIDUEL
07/11/2024	J1 = PN - M/ F / Mixte	Phase de poules - J1	Début des tableaux 04/11
14/11/2024	J2 = PN - M/ F / Mixte	Phase de poules - J2	
21/11/2024	J3 = PN - M/ F / Mixte	Phase de poules - J3	
28/11/2024	J4 = PN - M/ F / Mixte	Phase de poules - J4	
05/12/2024	J5 = PN - M/ F / Mixte	Phase de poules - J5	
12/12/2024	Report	Phase de poules - J6	
19/12/2024	Examens ou report	Phase de poules - J7	
09/01/2025	Examens ou report	Examens ou report	
16/01/2025	Report	Report	
23/01/2025	CRU PADEL	CRU PADEL	CRU PADEL
30/01/2025	1/2 Finales Ligue IDF PN - M /F/ Mixte - U/Ecoles	Phase finale – J1	
06/02/2025	Finales Ligue IDF PN - M /F/Mixte - U/Ecoles	Phase finale – J2	
13/02/2025	Report	Phase finale – J3	
06/03/2025		Phase finale - J4	
13/03/2025	¼ Finales CFU par équipes	Phase finale – J5	
20/03/2025		Remise des récompenses Champions IDF	FINALES LIGUE IDF TOURNOI INDIVIDUEL
27/03/2025	CFE Tennis par équipes		
03/04/2025	CFU Tennis par équipes		
10/04/2025			
01/05/2025			
08/05/2025			
15/05/2025	CFU Padel	CFU Padel	CFU Padel
17-19/06/2025			CFU Tennis Individuel

1.3 FORMALITÉS OBLIGATOIRES D'ENGAGEMENT

1.3.1 BARÈME DU CALCUL DU POIDS DES EQUIPES :

Le poids des équipes est calculé sur l'addition du classement des 4 joueurs ou 3 joueuses (classement FFT du 01/10/2024) :

-Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er} Série (F : n°1 à 20 - M : n°1 à 30)	- 6	15/1	+ 7
F - TOP 40 (n°21 à 40) M – TOP 60 (n°31 à 60)	- 5	15/2	+ 8
F - TOP 60 (n°41 à 60) M – TOP 100 (n°61 à 100)	- 4	15/3	+ 9
- 15	- 3	15/4	+ 10
- 4/6	- 2	15/5	+ 11
- 2/6	- 1	30	+ 12
0	0	30/1	+ 13
1/6	+ 1	etc. jusqu'à 40	+ 18
etc. jusqu'à 15	+ 6	NC	+ 19

Si une équipe a un poids d'équipe à la limite de deux divisions, la FF Sport U se réserve le droit de placer l'équipe dans le niveau de son choix en se basant sur le niveau du 4^{ème} joueur inscrit et de la 3^{ème} joueuse inscrite.

1.3.2 LICENCES OBLIGATOIRES

- Caractère obligatoire de la double licence FFSU et FFT

Le tournoi par équipes étant homologué par la FFT, tous les joueurs et les joueuses doivent être licenciés à la FFT.

La licence FF Sport U 2024/2025 est également OBLIGATOIRE.

Les étudiants non licenciés F.F.T. pourront contacter la Ligue Paris-Île-de-France du Sport U afin d'acquérir une licence au tarif FFT de 33 Euros.

- Vérification des licences et des cartes étudiantes

La présentation des cartes étudiantes et des licences dématérialisées FF Sport U et FFT 2024/2025 est OBLIGATOIRE en début de match auprès du capitaine de l'équipe adverse.

En cas de non-présentation des licences, une réserve sera faite par l'équipe adverse sur la feuille de match pour vérification auprès de la Ligue Paris-Île-de-France du Sport U.

Après vérification si le joueur s'avère ne pas être licencié le jour du match, l'équipe perd le match par pénalité (= 0 point).

1.3.3 FORMALITÉS ADMINISTRATIVES D'ENGAGEMENT POUR LE TOURNOI HOMOLOGUÉ PAR ÉQUIPES :

ATTENTION !

Seules les **fiches d'engagement dûment complétées** seront prises en compte.

Aucune fiche, ni aucune modification ne seront acceptées hors délai.

L'inscription définitive des équipes est validée par le respect obligatoire des 2 étapes suivantes :

- Envoyer **la fiche d'engagement** (format Excel) par email à creteil@sport-u.com pour le **Judi 10 octobre 2024 minuit dernier délai**
- Régler les droits d'engagement par virements bancaires (IBAN : FR76 1020 7004 2622 2174 8774 471) pour le **jeudi 17 octobre 2024** dernier délai.

La composition des équipes sera sur le site Internet de la LIFSU-PARIS (www.sport-u-iledefrance.com) avant le début du championnat.

1.3.4 DROITS D'ENGAGEMENT :

AS sans terrain : 150 € par équipe

AS avec terrains [1 rencontre possible, donc minimum 6 heures] :

1^{ère} équipe : 50,00 €

2^{ème} équipe : 50,00 €

Au-delà de 2 équipes : 150,00 € par équipe supplémentaire

ATTENTION : A partir de la 6^{ème} équipe engagée dans les différents championnats, une AS a l'obligation de mettre à disposition de la LIFSU-Paris au moins une installation sportive permettant d'accueillir tous les jeudis au moins une rencontre.

2 RÈGLEMENT GÉNÉRAL – TOURNOI HOMOLOGUÉ PAR ÉQUIPES

2.1 REMPLACEMENT DE JOUEURS

Exceptionnellement le remplacement d'un joueur par **un joueur non inscrit mais licencié FFSU et FFT** dans une autre équipe de la même AS, est autorisé à condition que le joueur remplaçant soit de classement **égal ou inférieur** au joueur remplacé.

NOUVEAUTE 2024 / Disposition Régionale particulière

Pour les phases finales en divisions régionales :

- possibilité de remplacer au maximum 2 joueur(se)s par des joueur(se)s inscrit.e.s ou non dans une autre équipe de la même AS, de classement égal ou inférieur au joueur remplacé ;
OU
- d'ajouter (dans la limite des 8 joueurs autorisés par équipe), au maximum 2 joueur(se)s par des joueur(se)s inscrit.e.s ou non dans une autre équipe de la même AS, de classement égal ou inférieur au dernier joueur comptabilisé dans le calcul du poids d'équipe.

Une nouvelle feuille d'inscription devra impérativement être envoyée à creteil@sport-u.com pour validation de la demande **au plus tard le 16 janvier 2024**.

Joueurs absents : si une équipe incomplète enregistre au moins 2 présents, la rencontre **doit obligatoirement** être jouée sur deux simples. Quelle que soit l'issue de ces deux matches, l'équipe complète remportera la rencontre. Les parties seront homologuées F.F.T., ce qui implique que les feuilles de matches soient remplies. En revanche, si l'équipe complète refuse d'affronter l'équipe incomplète, chacune des deux équipes marquera 1 point.

2.2 CLASSEMENT DES POULES

Le classement des Poules sera fait en attribuant :

- 2 points à l'équipe gagnant la rencontre,
- 1 point à l'équipe perdant la rencontre,
- 0 point à l'équipe ayant perdu par pénalité (non-respect du règlement), ou forfait déclaré,
- -1 point à l'équipe forfait non déclaré.

En cas d'égalité :

- Entre deux équipes : elles seront départagées par le résultat du match qui les aura opposés. Si ces deux équipes n'ont pas pu s'affronter, le règlement F.F.T. sera appliqué pour les départager (set average, etc).
- Plus de deux équipes : se référer au règlement F.F.T.

2.3 QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le championnat de France aura lieu les 3 et 4 avril 2025 à Brest.

Les modalités de qualification seront fixées par la CMN.

3 RÈGLEMENT TOURNOI PAR ÉQUIPES – CATÉGORIES FÉMININE ET MASCULINE - TOURNOI HOMOLOGUÉ

3.1 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

En Garçons : Les équipes sont composées de 4 joueurs minimum et de 8 joueurs maximum, et réparties dans les différents niveaux en tenant compte du « poids » des équipes (addition du classement des **4 joueurs** les mieux classés). Les joueurs sont inscrits sur la fiche annexe par ordre de classement.

En Filles : Les équipes sont composées de 3 joueuses minimum et de 8 joueuses maximum, et réparties dans les différents niveaux en tenant compte du « poids » des équipes (addition du classement des **3 joueuses** les mieux classées). Les joueuses sont inscrites sur la fiche annexe par ordre de classement.

Dans le cas d'équipes multiples dans une même AS, le joueur n°4 de l'équipe 1 ne doit pas être d'un classement inférieur au classement du joueur n°1 de l'équipe 2. Aucun des joueurs de l'équipe 1 ne peut disputer de rencontres avec l'équipe 2, y compris si l'équipe 1 est éliminée.

Licence extérieure ou individuelle :

En Pré-Nationale, aucune licence individuelle ou extérieure n'est autorisée dans la constitution des équipes d'AS. **En championnat à finalité régionale, les équipes pourront intégrer 1 licence individuelle ou extérieure dès lors que l'AS ne peut pas composer d'équipe en son sein.**

3.2 RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Disposition Régionale particulière – Tournoi Féminin par équipes :

Les équipes **filles** joueront avec **3 joueuses minimum, en Pré-Nationale** un double et 2 simples, et pour les **autres divisions obligatoirement sur 3 simples** pour des raisons d'optimisation des installations sportives.

DÉROULEMENT DES MATCHS :

Les rencontres se disputent :

- En Garçons : 4 joueurs sur 2 simples + 1 double dans toutes les divisions.
- En Pré National Filles : 3 joueuses sur 2 simples + 1 double
- Autres divisions Filles : **3 joueuses sur 3 simples.**

ORDRE DES MATCHS :

- En Pré National Filles : Simples n°1 et n°2 simultanément, puis Double Filles
- Autres divisions Filles : simultanément si 3 terrains sont fournis par l'organisateur ou dans l'ordre suivant : simple n° 3, simple n° 2 puis simple n° 1 (aucune joueuse ne peut doubler)
- En Garçons : simultanément si 3 terrains sont fournis par l'organisateur ou dans l'ordre suivant : double, simple n° 2 puis simple n° 1 (aucun joueur ne peut doubler).

Les joueurs de simple sont désignés par ordre de force (suivant leur classement F.F.T.).

Les joueurs de double sont librement désignés et **peuvent avoir un classement supérieur** aux joueurs de simple.

FORMAT DES MATCHS :

En Pré-Nationale :

- Les rencontres de simple se jouent en 2 sets gagnants traditionnels (Format 1 FFT).
- Les rencontres de double en 2 sets gagnants avec jeu décisif à 6/6 DANS CHAQUE MANCHE. Application du No Ad dans tous les jeux. **3^{ème} set remplacé par un super jeu décisif en 10 points avec 2 pts d'écart (Format 4 FFT).**

Autres divisions :

- Les rencontres de simple se jouent en 2 sets gagnants, 3^{ème} set en super TB en 10 pts avec 2pts d'écart (Format 2 FFT).
- Les rencontres de double en 2 sets gagnants avec application du No Ad dans tous les jeux – 3^{ème} set en super TB en 10 pts avec 2 pts d'écart (Format 2 FFT).

4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE PRÉ-NATIONALE FORMULES « MIXTE » U ET E TOURNOI HOMOLOGUÉ

ATTENTION, la formule mixte n'est proposée que dans la **catégorie Pré-Nationale : un championnat Université et un championnat Ecole**.

4.1 PRE-NATIONAL MIXTE UNIVERSITES

4.1.1 CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Le règlement stipule que les équipes engagées en formule mixte ont **des compositions distinctes de la formule équipe garçons ou filles**.

4.1.2 COMPOSITION DE L'EQUIPE PN MIXTE UNIVERSITES

L'équipe est composée de **4 à 6 joueurs : 2 JG + 2JF min** (+ 1 remplaçant éventuel de chaque sexe). Dans le cas d'équipes multiples dans une même AS, le joueur n°4 de l'équipe 1 ne doit pas être d'un classement inférieur au classement du joueur n°1 de l'équipe 2. Aucun des joueurs de l'équipe 1 ne peut disputer de rencontres avec l'équipe 2, y compris si l'équipe 1 est éliminée.

4.1.3 REGLEMENT PN MIXTE UNIVERSITES

- **Ordre des rencontres :**
Les rencontres peuvent se dérouler simultanément, chaque joueur ne disputant qu'un seul match (interdiction de doubler), la répartition des joueurs est libre entre le simple et le double.
Si les matchs ne sont pas joués simultanément, ils doivent se dérouler dans cet ordre : **1 double mixte + 1 simple fille + 1 simple garçon**.
- Les rencontres de simple se jouent en 2 sets gagnants traditionnels (**Format 1 FFT**).
- Les rencontres de double en 2 sets gagnants avec jeu décisif à 6/6 dans chaque manche. Application du No Ad dans tous les jeux. 3^{ème} set remplacé par un super jeu décisif en 10 points avec 2 pts d'écart (**Format 4 FFT**).

4.2 PRE-NATIONAL MIXTE ECOLES

4.2.1 CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Le règlement stipule que les équipes engagées en formule mixte ont **des compositions distinctes de la formule équipe garçons ou filles**.

4.2.2 COMPOSITION DE L'EQUIPE PN MIXTE ECOLES

L'équipe est composée de **3 à 6 joueurs de NC à 5/6 avec 1G et 1F minimum** (2F et 1G ou 2G et 1F minimum + remplaçants).

Dans le cas d'équipes multiples dans une même AS, le joueur n°3 de l'équipe 1 ne doit pas être d'un classement inférieur au classement du joueur n°1 de l'équipe 2. Aucun des joueurs de l'équipe 1 ne peut disputer de rencontres avec l'équipe 2, y compris si l'équipe 1 est éliminée.

4.2.3 REGLEMENT PN MIXTE ECOLES

- **Ordre des rencontres :** 1 double mixte + 1 simple garçon + 1 simple fille (les 2 simples peuvent se jouer simultanément).
- Les rencontres de simple se jouent en 2 sets gagnants, 3^{ème} set en super TB en 10 pts avec 2pts d'écart (**Format 2 FFT**).
- Les rencontres de double en 2 sets gagnants avec jeu décisif à 6/6 dans chaque manche. Application du No Ad dans tous les jeux. 3^{ème} set remplacé par un super jeu décisif en 10 points avec 2 pts d'écart (**Format 4 FFT**).

5 DÉROULEMENT DES RENCONTRES

5.1 PROCÉDURE D'AVANT MATCH

- **En amont de la rencontre :**

Les capitaines doivent impérativement se contacter **au moins 48h à l'avance** (soit au plus tard le lundi précédent la rencontre) afin de :

- Confirmer et éviter ainsi des déplacements inutiles.
- Fixer l'ordre des matches dans le cas où ceux-ci ne peuvent se dérouler en même temps. En cas de désaccord l'ordre des matches sera le suivant : Double ; Simple 2 ; Simple 1.

- **Le jour de la rencontre :**

Avant la rencontre, les capitaines devront échanger la composition de leur équipe, les cartes étudiantes et les licences dématérialisées FF Sport U et FFT des joueurs.

Tous les joueurs doivent être présents au début de la rencontre au moment de la vérification des licences et cartes étudiantes (sinon l'équipe sera déclarée incomplète).

5.2 LOCATION DE TERRAINS

- **TERRAINS LOUÉS PAR LA FF Sport U :**

Les rencontres se disputent sur **TERRAINS COUVERTS**.

La LIFSU- PARIS se réserve le droit de programmer quelques matches sur terrains découverts dans les Championnats des divisions inférieures.

- **TERRAINS LOUÉS PAR LES AS :**

Les rencontres se disputent sur **TERRAINS COUVERTS**.

Une rencontre entre deux équipes F Pré- Nationale comportant trois matches, il faut **au minimum 6 heures réparties sur 2 courts (4 heures + 2 heures ou 2 heures + 4 heures)**.

Une rencontre entre deux équipes F Autres Division et G comportant trois matches, il faut **au minimum 6 heures réparties sur 2 courts (4 heures + 2 heures), ou 3 courts (3 fois 2 heures)**.

5.3 RESPECT DES HORAIRES

Les courts étant loués, les joueurs doivent être présents ¼ d'heure avant pour être en tenue sur les courts à l'heure prévue.

Au-delà de 15 mn de retard (heure début de match), toute équipe incomplète sera pénalisée d'1 jeu par tranche de 5mn sur chacun des matches du/des retardataire(s), sous réserve que cette équipe ait prévenu l'équipe adverse de son retard.

Dans le cas contraire (adversaire non prévenu), l'équipe retardataire sera considérée comme forfait. Un **forfait** sera également prononcé pour **tout retard supérieur à ½ heure** sur l'heure fixée pour le début de la rencontre.

- **Durée de l'échauffement :**

Suite à de nombreux excès et afin d'éviter de déborder sur les plages horaires suivantes :

L'échauffement ne doit pas excéder 5 mn !

Le cas échéant, les surcoûts seront facturés aux équipes.

5.4 FORFAITS – AMENDES

- Forfait déclaré (au moins 48h avant le match) : 50 €

(Équipe adverse et LIFSU PARIS prévenues par mail au plus tard le mardi 14h précédant la rencontre).

- Forfait non déclaré, ou déclaré 24h avant le match : 100 €

(L'équipe victime de ce forfait doit l'indiquer sur la feuille de match et téléphoner à la LIFSU PARIS).

- Forfait Général non déclaré (= 2 forfaits) : 200 €

- Forfait général déclaré : 100€

5.5 REPORT DES MATCHES

- Principe de base :

Aucun report de match n'est admis car la programmation des matchs tient compte de vos indisponibilités communiquées au moment de l'engagement : **2 dates d'indisponibilité** seront enregistrées et respectées dans la mesure du possible.

Toutefois, les demandes de report exceptionnelles seront étudiées selon leur faisabilité et le motif invoqué. La LIFSU-Paris est seule décisionnaire. Aucun recours ne sera possible.

- Procédure :

Les équipes effectueront la demande de report en remplissant un [formulaire de demande de report](#). Il sera **adressé à la LIFSU PARIS et à l'équipe adverse dès que possible et au plus tard le vendredi 14h précédant la rencontre**. Le respect de ce délai est **IMPERATIF**.

L'équipe demandeuse devra proposer une solution de remplacement à ses adversaires. **Le report devra obligatoirement avoir lieu pendant la période précédant les phases finales**. Si la rencontre est programmée un jeudi après-midi, le terrain sera affecté par la LIFSU-Paris **sous réserve de disponibilité**. Dans le cas contraire, le report devra avoir lieu sur un terrain au choix et aux frais de l'équipe demandeuse.

5.6 FEUILLES DE MATCHES

Les feuilles de match F.F.T. sont téléchargeables sur notre site internet www.sport-u-iledefrance.com .

L'équipe marquée en premier (celle qui reçoit) sur le calendrier fournit la feuille de match et les balles neuves (au minimum 3 balles neuves pour les simples et 4 balles neuves pour les doubles).

En cas de problème, l'équipe doit émettre des réserves écrites avant ou après la rencontre au dos de la feuille de match FF Sport U.

La Commission Mixte Régionale (CMR) sera sollicitée au besoin en cas de litige ; la commission disciplinaire (organe de la CMR) interviendra également si nécessaire.

Attention : l'équipe perdante doit photographier la feuille de match.

5.7 COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Pour être validés, les résultats doivent impérativement être communiqués à la LIFSU PARIS **dès la fin du match et avant le vendredi midi**, **envoi de la photo de la feuille de match** (exploitable, si possible en pdf) **par l'équipe gagnante en présence des 2 capitaines d'équipes** à l'adresse creteil@sport-u.com .

5.8 PALMARÈS FFT

Le palmarès FFT des joueurs sera actualisé au fur et à mesure du tournoi directement par la LIFSU-Paris. Cette étape sera réalisée dans la mesure du possible de manière hebdomadaire selon une organisation propre au service.

Les résultats des matchs non parvenus dans les délais seront traités ultérieurement et la mise à jour du palmarès individuel des joueurs concernés reportée ultérieurement.

5.9 CONSULTATION DES RÉSULTATS

Les résultats enregistrés par la LIFSU - PARIS seront consultables en ligne sur le site www.sport-u-iledefrance.com. Toute erreur ou omission relevée doit nous être signalée le plus rapidement possible.

6 INFORMATIONS NATIONALES

Vous retrouverez toutes les informations nationales (règlement national, dossier CFU, liste qualifiés CFU, documents divers, etc) sur la **page Tennis par équipe** du site de la FF Sport U :

<https://sport-u.com/sports-ind/TENNIS-PAR-EQUIPES-ET-MIXTE/>

Pour toutes les informations réglementaires non précisées dans la circulaire régionale, c'est le **règlement national** figurant sur le site de la FF Sport U, qui fait foi et à défaut, l'avis de la CMN.

7 CENTRE DE PRATIQUE SPORTIVE UNIVERSITAIRE (CPSU)

Au cours de l'année universitaire, les étudiants licenciés FFSU désireux de pratiquer le tennis, pourront accéder librement à des terrains de tennis de la Ville de Paris sur les créneaux loués à l'année par la LIFSU-Paris, sous réserve qu'aucune compétition universitaire ne soit programmée.

Le **Centre de Pratique Sportive Universitaire (CPSU) Tennis** est ouvert à tout **étudiant licencié FFSU** pour **pratiquer librement** l'activité le jeudi après-midi.

L'**inscription** est gratuite mais **obligatoire avant le mercredi 16h** par mail à l'adresse creteil@sport-u.com .

Les étudiants doivent obligatoirement signaler leur présence à l'accueil afin que celle-ci soit enregistrée sur le logiciel de réservation de la Ville de Paris (indispensable pour le maintien du créneau).

Cette offre de pratique concerne :

- le créneau du **jeudi de 14h à 16h**.
- les terrains suivants : Dauvin (18^{ème}) et Ladoumègue (19^{ème}).

Nous vous souhaitons une excellente saison sportive.

La Directrice Régionale du Sport U
Valérie TERRIEN-CONQUES